



## Fiche d'information

28.08.2013

---

### **Audition sur le programme de gestion des déchets radioactifs**

#### Présentation et évaluation des prises de position les plus fréquentes

Le programme de gestion des déchets radioactifs offre un aperçu sur la manière dont doivent se dérouler la gestion des déchets radioactifs et leur stockage en couches géologiques profondes en toute sécurité. La Nagra est tenue de le mettre à jour régulièrement et de le remettre aux autorités. Le programme de gestion des déchets 2008 et les prises de position des organes chargés de son examen ont été mis à l'enquête publique en automne 2012. Voici les avis exprimés les plus fréquents et l'évaluation qu'en font les autorités.

#### **Globalement**

Les cantons, communes et organisations qui se sont exprimés saluent pour la plupart le programme de gestion des déchets en sa qualité d'instrument garantissant une gestion sûre, ainsi que sa mise à jour régulière.

#### **Organisation de la gestion des déchets**

Plusieurs prises de position font part de conflits d'intérêts, la Nagra qui représente des intérêts étant directement financée par les centrales nucléaires.

**Evaluation:** En matière de compétences, il faut mentionner le principe de causalité. Les exploitants des centrales nucléaires sont tenus d'évacuer leurs déchets radioactifs à leurs frais et de manière sûre. La gestion des déchets radioactifs issus d'activités médicales, de l'industrie ou de la recherche est du ressort de la Confédération. La Nagra a été créée en 1972 conjointement par les exploitants de centrales nucléaires suisses et la Confédération, qui l'ont chargée de la gestion des déchets radioactifs.

Au niveau international, la gestion des déchets radioactifs suit différents modèles d'organisation. En Suède et en Finlande, les producteurs de tels déchets assument la responsabilité des projets, comme en Suisse. En Allemagne par contre, c'est une solution étatique qui prévaut. Si les programmes suédois et finlandais sont bien avancés, la gestion des déchets radioactifs est politiquement très controversée en Allemagne. Il semble donc que le régime de compétences ou l'organisation ne constituent pas des éléments clés pour le succès ou l'échec d'un programme.

#### **Calendrier de la gestion des déchets**

Le calendrier prévu pour la réalisation d'un dépôt en couches géologiques profondes est considéré par beaucoup comme trop optimiste. En particulier, arriver à clore la procédure de sélection de sites d'ici 2020 ne semble pas réaliste.

**Evaluation:** Il faut faire la distinction entre le calendrier de la procédure de sélection des sites définie par le plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes», qui couvre jusqu'à l'octroi de l'autorisation générale pour un tel dépôt, et les phases de réalisation qui suivent (construction et exploitation d'un laboratoire souterrain, construction et exploitation d'un dépôt en profondeur, phase d'observation et scellement). La durée du plan sectoriel définie en 2008 par la *Confédération* n'est plus d'actualité aujourd'hui et a dû être adaptée. Pour les autorités compétentes en matière de sécurité, l'horizon temporel inférieur à dix ans, indiqué par la *Nagra* dans le programme de gestion des déchets et prévu pour l'autorisation, la préparation, la construction et l'exploitation du laboratoire souterrain pour le dépôt de déchets faiblement et moyennement radioactifs (DFMR) est trop optimiste; en effet, les travaux effectués dans le laboratoire souterrain et les données ainsi recueillies constituent une base importante pour la demande d'autorisation de construire. Dans le prochain programme de gestion, la *Nagra* devra présenter concrètement la planification du laboratoire DFMR et les expériences qui y sont prévues.

### **Conception du dépôt**

Le concept de dépôt et la conception d'un dépôt en couches géologiques profondes sont un thème majeur des prises de position recueillies. Certains participants à l'audition exigent une vérification complète du concept de dépôt.

**Evaluation:** La législation sur l'énergie nucléaire comprend des dispositions détaillées sur la conception d'un dépôt en couches géologiques profondes. Le concept de dépôt de la *Nagra* a été vérifié par l'IFSN (anciennement DSN) dans le cadre de la démonstration de la faisabilité du stockage et il a été jugé bon en termes de sécurité et de faisabilité technique. A chaque étape ultérieure vers la réalisation d'un dépôt en couches géologiques profondes, l'IFSN vérifiera à nouveau la conception du dépôt. Pour les décisions relatives à la sécurité, différentes pistes devront être envisagées.

### **Les coûts d'une éventuelle récupération des déchets**

Sur l'opportunité d'un rapport examinant les coûts d'une éventuelle récupération des déchets radioactifs stockés dans un dépôt en couches géologiques profondes durant la phase d'observation ou après le scellement du dépôt, les avis recueillis sont partagés: certains y sont favorables, d'autres non.

**Evaluation:** Le scellement du dépôt se fera au plus tôt au siècle prochain. Une estimation des coûts à l'heure actuelle serait grevée d'une lourde imprécision. C'est pourquoi la *Nagra* devra remettre un rapport d'estimation des coûts de récupération uniquement au moment de la demande d'autorisation de construire. Etant donné que le problème ne serait pas réglé en cas de récupération des déchets, il faudra également estimer le coût de leur transfert dans un entrepôt provisoire.

### **Concept d'information**

En matière de gestion des déchets radioactifs, l'importance d'une information précise, transparente et ouverte est soulignée par la grande majorité des avis recueillis, qui s'accordent aussi sur le rôle central que les autorités ont à jouer pour la communication. La forte présence de la *Nagra* est critiquée.

**Evaluation:** L'impression de déséquilibre perçue de l'extérieur entre la communication des autorités et celle de la *Nagra* provient d'une part de la différence des ressources disponibles et d'autre part de la perception dans l'opinion publique. La *Confédération* accorde aujourd'hui plus d'attention au fait qu'elle est perçue comme étant l'instance dirigeante dans ce dossier et intensifie sa communication. En outre, il faut aussi rappeler la responsabilité qu'assument les exploitants de centrales nucléaires et les cantons dans la recherche de sites et la gestion des déchets.

*Documents et informations générales sur [www.programmedegestion.ch](http://www.programmedegestion.ch)*

### **Informations:**

Marianne Zünd, cheffe de la communication de l'OFEN  
031 322 56 75, marianne.zuend@bfe.admin.ch

